

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(TARN-ET-GARONNE)

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
AVENUE DU MARECHAL LECLERC – RUE DU 19^E SIECLE – AVENUE DE COURBIEU
CHEMIN DE PROMES
DU MARDI 29 JANVIER AU VENDREDI 08 FEVRIER 2019 INCLUS
N°2019_ARR_0061

Le Maire de Castelsarrasin, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la demande de l'entreprise SCOPELEC, qui sollicite l'autorisation de faire stationner un véhicule, pour effectuer des travaux de fibre optique FREE, **avenue du Maréchal Leclerc, rue du 19^e Siècle, avenue de Courbieu et chemin de Promes, du mardi 29 janvier au vendredi 08 février 2019 inclus,**

CONSIDERANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les voies concernées,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU MARDI 29 JANVIER AU VENDREDI 08 FEVRIER 2019 INCLUS, la circulation des véhicules sera restreinte, avenue du Maréchal Leclerc, rue du 19^e Siècle, avenue de Courbieu et chemin de Promes, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise SCOPELEC, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise SCOPELEC - Monsieur Laurent AYLLON, Conducteur de Travaux.**

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification

le 24.01.2019.....



Castelsarrasin, le 23 janvier 2019.



Par Délégation du Maire

R. BENECH
Adjoint au Maire.